

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada/Cinquième audience

Blaise Wada reconnaît avoir profité de sa fonction pour toucher des rétrocommissions



Les avocats de l'Etat.



Blaise Wada (haut blanc) et deux témoins répondant aux questions de la Cour.

JNE
Libreville/Gabon

L'EXAMEN des pièces comptables de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) figurait au programme de la cinquième audience du procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada, hier au Palais de justice de Libreville placé sous très haute surveillance policière. L'exercice méritait en soi l'intérêt puisqu'il s'agissait de faire jaillir la lumière, à travers l'instruction à charge et à décharge, sur la gestion de l'ancien coordonnateur général de l'UCET pendant la période qu'il dirigeait cet organisme chargé de la

gestion des fonds issus des prêts octroyés par les bailleurs de fonds internationaux au Gabon, pour la réalisation des travaux d'aménagement des bassins versants de Libreville. Débutée à 11 heures, l'audience a été suspendue trois quarts d'heure plus tard, les avocats de l'accusé ayant soulevé une exception de nullité et une question préjudicielle. Selon eux, les droits de leur client ont été bafoués. D'abord, le contrôle des comptes publics relève du juge financier, c'est-à-dire la Cour des comptes. Cette procédure n'a pas été respectée en ce qui concerne le cas Wada. Ensuite, il n'appartenait pas, selon la loi, au doyen des juges d'instruction d'auditionner Blaise Wada. Il devait plutôt dési-

gner un juge pour faire le travail. Plus grave, ce n'est qu'après avoir auditionné le prévenu que le doyen des juges d'instruction a lu à ce dernier ses droits. La loi impose plutôt au juge d'informer l'accusé qu'il peut se faire assister d'un avocat, du droit à des déclarations spontanées et à garder le silence. Après cela, si le prévenu est consentant, on l'auditionne. « Une société sans loi est une société bafouée », a conclu le conseil de Blaise Wada. En réponse à cela, le conseil de l'Etat gabonais a estimé que la partie adverse cherchait tout simplement des subterfuges pour se tirer d'affaire. Et d'ajouter que ce n'est que du dilatoire pour empêcher la poursuite du procès.

Après avoir écouté les deux parties, la Cour criminelle spéciale a donc suspendu l'audience pour délibérer. A 13 heures, la Cour est revenue dans la salle pour annoncer qu'elle rejetait la requête de Blaise Wada parce que celle-ci devait être évoquée avant tout débat au fond. « La cause étant largement dépassée au fond, la Cour juge irrecevable votre requête », a conclu le président Paulette Akolly, avant de relancer les travaux.

FAVEURS L'audience était découpée par les paroles des acteurs principaux du procès : la Cour, le ministère public, les avocats, l'accusé et les témoins. Blaise Wada a ainsi été assailli de questions. L'élément nouveau c'est que l'accusé, dans une correspondance adressée au chef de l'Etat, reconnaît qu'il a profité de sa fonction de coordonnateur général de l'UCET pour obtenir des faveurs. « Quand j'attribuais un marché à une entreprise, celle-ci me versait en

contrepartie des rétrocommissions soit en matériaux de construction, soit en numéraires », écrit-il, avant de prier le président de la République de le sortir de prison car, soutient-il, il est prêt à vendre une partie de ses biens et de verser le fruit de la vente au Trésor public. Son conseil a sauté sur l'occasion pour déclarer que

son client n'a jamais fait des aveux de détournements des fonds publics. « Notre client reconnaît avoir touché des rétrocommissions. L'erreur est humaine, il a retenu la leçon », a-t-il argumenté. Interrogé sur la provenance des fonds qui lui ont permis d'approvisionner à coup de millions de francs ses comptes personnels et

ceux de sa SCI Bakoussou, et d'effectuer des transferts d'argent de plusieurs millions de francs à l'étranger, Wada a répondu que c'est un problème d'organisation. L'audience a été suspendue en début de soirée. Elle reprendra jeudi prochain avec les plaidoiries, les réquisitions et le rendu de la décision.



Les avocats de Blaise Wada.



Le public toujours nombreux.

IMAGINE-GABON THINK-TANK

CAFE-IMAGINE

Dans le cadre de ses activités, **IMAGINE-GABON THINK-TANK** organise ce samedi 14 Avril 2018 un **Café-Imagine** dès 8h00 à l'hôtel Nomad de Libreville.

THÈME :

LUTTE CONTRE LA VIE CHERE AU GABON : BILAN ET PERSPECTIVES

INVITÉ :

Emmanuel EYEGHE NZE : Directeur Général de la Concurrence et de la Consommation.

Nos Partenaires

Durée : 2 heures

contact
Tél : (+241) 02-51-46-19
E-mail: contactimaginegabon@gmail.com